

Aide-mémoire **PowerInvoice : fonctionnalité de facturation**

PowerInvoice est un outil essentiel pour rétrofacturation des coûts liés à la recherche juridique. Cet aide-mémoire vous montre comment créer des rapports simples et personnalisés, des alertes et une tarification personnalisée pour vous aider à rétrofacturer vos coûts.

1 CRÉER DES RAPPORTS SIMPLES



CONSEILS POUR LA CRÉATION DE RAPPORTS SIMPLES

- Les filtres vous permettent de choisir les données qui figureront dans vos rapports.
- Les divers types de rapports présentent les données différemment. Explorez les différents rapports disponibles pour choisir celui qui répond à vos besoins.
- Pour télécharger un fichier au format PDF, cliquez sur View, puis sur le lien Printable Format. Dans la nouvelle fenêtre, cliquez sur le bouton Save as.
- PowerInvoice ne présente pas de données sur l'utilisation en temps réel. Les données sont généralement disponibles après un délai de 24 h à 48 h.
- La mention Data has been processed through MM/DD/YYYY indique la dernière date à laquelle une activité facturable a été réalisée dans les outils LexisNexis. Si, le 15 avril 2020, la mention vous indique que des données ont été traitées jusqu'au 19 février 2020, cela signifie que la dernière activité facturable a été réalisée le 19 février. Si vous tentez de créer un rapport pour le mois de mars 2020, PowerInvoice affichera un message d'erreur puisque, comme personne n'a utilisé les produits LexisNexis pendant cette période, il n'y a pas de données à extraire.

2 CRÉER DES ALERTES

Vous pouvez créer des alertes pour les onglets recevoir : vous pouvez créer une alerte pour recevoir le rapport **Search**, **Custom, Reallocation** et **User-Defined**. Après avoir cliqué sur **View**, vous pouvez créer une alerte pour le rapport.



3 PERSONNALISER LA RÉTROFACTURATION

Powerlnvoice offre deux modèles de tarification : en fonction des documents consultés (par défaut) et en fonction des recherches (modèle hybride). Vous pouvez aussi configurer un modèle de tarification pour votre cabinet dans l'outil AccountCentre. Pour savoir comment chaque type de contenu est facturé dans ces modèles, cliquez **ici.** Les montants par source ou document fournis sont à titre indicatif, vous pouvez personnaliser ces montants afin que cela soit plus en accord avec la pratique de votre bureau.

Vous pouvez personnaliser la tarification pour certains frais ou activités en cliquant sur l'onglet **Custom** en haut à gauche.



Vous pourrez ensuite utiliser ce profil de tarification pour voir toutes les données de facturation dont vous avez besoin pour rétrofacturer vos coûts.

CONSEILS POUR LA PERSONNALISATION DE LA TARIFICATION

- Le formulaire ci-dessus s'affichera <u>automatiquement</u> seulement si vous n'avez jamais créé de profil de tarification. Pour créer un profil supplémentaire, cliquez sur l'onglet **Custom**, puis sur le bouton **Add** situé près du menu déroulant **Apply Profile**.
- Si le bouton radio **Shared** est sélectionné, les utilisateurs pourront partager le profil avec des collègues qui ont aussi accès à PowerInvoice. Si le bouton radio **Private** est sélectionné, seul l'auteur du profil pourra le voir.
- Sélectionnez l'option Apply to DOC ACCESS type of charges pour que le prix entré s'applique à tous les types de frais qui sont définis comme DOC ACCESS (). Par exemple, pour appliquer une rétrofacturation de 0 \$ à toutes les activités de consultation de documents canadiens (jurisprudence, législation, encyclopédies, manuels, etc.), double-cliquez sur n'importe quelle activité définie comme DOC ACCESS (), entrez 0 \$, sélectionnez Apply to DOC ACCESS type of charges et cliquez sur Set.
- Si vous sélectionnez l'option **Apply to all type of charges**, le prix entré sera appliqué à <u>tous les types de</u> <u>frais</u> pour toutes les activités.

4 CRÉER DES RAPPORTS PERSONNALISÉS

Vous pouvez créer des rapports personnalisés dans trois onglets : **Custom, Reallocation** et **User-Defined**. Cliquez sur le bouton **Add** situé près du menu déroulant **User-Defined Format**, puis choisissez l'une des deux options de base



Vous pourrez ensuite utiliser ce rapport pour voir toutes les données de facturation dont vous avez besoin pour recouvrer vos coûts.

CONSEILS POUR LA CRÉATION DE RAPPORTS PERSONNALISÉS

- L'encadré **Column Sequence** vous permet de choisir l'ordre dans lequel les colonnes sélectionnées seront présentées dans le rapport.
- Chaque onglet contient des rapports personnalisés qui leur sont propres; vous devez donc créer des rapports personnalisés distincts pour chaque onglet. Autrement dit, le rapport personnalisé que vous créez sous l'onglet **Custom** n'apparaît pas automatiquement sous l'onglet **Reallocation**.
- Tout comme les profils de tarification, les rapports personnalisés peuvent être partagés lorsque le bouton radio **Shared** est sélectionné.

(5) CRÉER DES RAPPORTS DE RÉATTRIBUTION

L'onglet **Reallocation** est utile pour repérer, réattribuer et éliminer rapidement des frais liés à la recherche. La création d'un rapport de réattribution se fait en deux étapes



CONSEILS POUR LA CRÉATION DE RAPPORTS DE RÉATTRIBUTION

• Les rapports de l'onglet **Reallocation** vous permettent de réattribuer facilement un pourcentage de tous vos frais. Par exemple, pour réduire le montant brut total de vos frais à 70 %, entrez **70** dans la boîte **Reallocate Gross Use at.**

Pour obtenir de l'aide ou des renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du **Service à la clientèle** au **1-800-387-0899** (du lundi au vendredi entre 7 h et 23 h [HE] et les samedis et dimanches entre 9 h et 23 h [HE]) ou à l'adresse **service@lexisnexis.ca**.

Pour organiser une séance de formation, communiquez avec votre conseiller en adoption et apprentissage des produits ou écrivez-nous à l'adresse **training@lexisnexis.ca**.

LexisNexis.ca/LexisAdvanceQuicklaw

CexisNexis®

LexisNexis, Lexis et le logo Knowledge Burst sont des marques déposées de Reed Elsevier Properties Inc., utilisées sous licence. Tous les autres produits et services mentionnés peuvent être des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de leurs sociétés respectives. Copyright © 2020 LexisNexis Canada. Tous droits réservés. 100261 FR 11/2020